

Le 19 novembre 2018

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROCÈS-VERBAL de la sept cent soixantième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 20h00 conformément à l'article 153 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Madame la conseillère Nadine D'Amour et Messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Proulx, Luc Prud'homme, Martin Prescott, et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Louis-Seize.

2018-11-1296 Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance extraordinaire du 19 novembre 2018 et adopte l'ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2018-11-1297 Autorisation d'octroyer un contrat pour la fourniture d'un poste de commandement mobile pour le service de protection contre les incendies

ATTENDU QUE dans sa résolution 2018-09-1243, ce Conseil a autorisé la publication d'un appel d'offres pour la fourniture d'un poste de commandement mobile pour le service de protection contre les incendies et des premiers répondants ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 10 octobre dernier ;

ATTENDU QU'une seule soumission conforme a été reçue ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil octroi le contrat de fourniture d'un poste de commandement mobile neuf à la compagnie Maxi-Métal, le tout conformément à la soumission déposée le 10 octobre 2018.

La présente résolution est conditionnelle et ne prendra effet qu'au moment de l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt à être adoptée pour le financement de la présente dépense.

Adoptée à la majorité

2018-11-1298 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR Nadine D'Amour

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

Il est 18h10

Adoptée à l'unanimité

Marc Louis-Seize
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général

Je, Marc Louis-Seize, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.